

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 4 octobre 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi, 4 octobre 2010, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
Marjolaine Simard, conseillère
M Michel Simard, conseiller
Marc Perron, conseiller
René Perron, directeur général

Est absent :

M Pierre-Paul Lalancette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2010
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Parole aux membres du conseil municipal
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 CADLD : Frais de fonctionnement
 - 8.2 Inauguration du parc intergénérationnel : Budget
 - 8.3 Finalisation de la mise à jour du parc informatique
 - 8.4 Rapport de l'archiviste et destruction de documents
 - 8.5 Modification contrat d'entretien hôtel de ville
 - 8.6 Vente de terrain lot 1B-5, rang 6 Dufferin
 - 8.7 Programme d'établissement : Acceptation de demande
 - 8.8 Congrès annuel de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean : Participation du directeur général

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Positionnement de la Municipalité en regard de :
 - 10.1.1 route R-211, avenue des Jardins et rang St-Joseph
 - 10.1.2 pont La Doré/Normandin
- 10.2 Contrat d'entretien d'hiver des chemins
- 10.3 Contrat d'entretien d'hiver des trottoirs et des bornes fontaine
- 10.4 Réfection rue du Parc : Paiement final
- 10.5 Proposition Transports Dufour et fils en regard du trafic lourd dans les rues résidentielles

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Réseau environnement : 28^{ième} Journée de conférences régionale Saguenay-Lac-St-Jean

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Motion de félicitations au comité de Services et qualité de vie

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Schéma d'aménagement :
 - 13.1.1 Concertation dans les dossiers
 - 13.1.2 Projet de Parc Ilnus
- 13.2 Demande d'appui de la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons : Mandat de responsabilité de l'application du plan de gestion de la chasse, de la pêche et de la trappe sur le territoire de la Forêt habitée de La Doré

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Attribution du contrat de mise à niveau du Complexe sportif
- 14.2 Les Loups au volant : Prolongement de la piste d'accélération

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Développement agro-forestier et agro-alimentaire

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2010-10-205

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2010-10-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2010

Ordre du jour

PV

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 13 septembre 2010 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le maire présentera un rapport lors de la séance de novembre.

POINT 4.2

Conseillers (ères) PAROLES AUX CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de septembre.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'OMH avec les résidents. Tout va bien.

Michel Simard a participé à des rencontres de la Résidence Dorée.

Marjolaine Simard tient à féliciter les organisateurs de la fête au village pour leur grand succès. Plus de 300 personnes étaient présentes. Également, à cette occasion, il y a eu l'inauguration du sentier pédestre et madame Simard tient à remercier les propriétaires privés de leur collaboration dans ce dossier. Elle demande à la population de respecter les sentiers et de ne pas y circuler en VTT. Elle invite toute la population à venir à la conférence de presse du ministre Serge Simard prévue pour le 18 octobre prochain annonçant des investissements majeurs dans le Moulin des Pionniers.

Marc Perron n'a pu assister à la rencontre du Complexe sportif. Il a cependant participé au congrès de la Fédération québécoises de municipalités à Québec et il a trouvé cela très intéressant.

Catherine Bonneau a reçu, au nom de comité de Services et qualité de vie et de la Municipalité, la mention Migr'Action pour les mesures incitatives financières pour les nouveaux arrivants et les jeunes. Cette mention a permis de bénéficier de clin d'œil télévisuels et également de la publicité qui en découle.

POINT 5.1

Comptes RÉOLUTION 2010-10-207
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de septembre 2010 au montant de 179 860.01\$ et en autorise le paiement.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉS DE LA CORRESPONDANCE DE SEPTEMBRE 2010

Le résumé de la correspondance du mois de septembre 2010 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Les représentants du Lac Ouitouche interpellent les membres du conseil et posent la question suivante : Avez-vous pris connaissance de notre proposition? Ces mêmes représentants sont d'avis qu'ils paient des taxes plus élevées qu'auparavant et qu'ils ne retrouvent pas leur dû en services. Ils mentionnent qu'ils paient seulement les coûts de déneigement et d'entretien du chemin du Lac Ouitouche. Ils demandent une ristourne de 16 % sur leurs taxes de façon à compenser l'entretien municipal du chemin.

M. le Maire explique que les membres du conseil ont pris acte de cette demande mais qu'ils n'ont pu analyser les implications juridiques et les incidences d'une telle politique sur les autres secteurs de la villégiature du territoire municipal et sur la taxation globale de la Municipalité. Il mentionne que le conseil n'est pas défavorable à une telle approche pour supporter les villégiateurs. Toutefois, un tel retour de taxes devrait supporter d'avantage les secteurs de villégiature que seulement l'entretien hivernal du chemin. Il serait intéressant de regarder également les problèmes de ponceaux, d'amélioration de l'environnement physique des berges et la conformité des fausses septiques.

M. le Maire propose une rencontre qui sera convoquée par la direction générale de la Municipalité pour faire le point à ce sujet.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2010-10-208

CADLD : FRAIS DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réactivé la CADLD afin de lui confier des mandats de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD a la responsabilité d'assurer l'harmonisation des utilisateurs des différents sentiers et de défendre, avec la Municipalité, les intérêts de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD a la responsabilité de participer au développement de l'agroalimentaire en partenariat avec le CLD Domaine-du-Roy et une ferme locale ;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD assume la responsabilité financière de l'Auberge La Nuit Boréale ;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD a besoin de fonds de fonctionnement pour atteindre ses objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un budget de fonctionnement de 6 000\$ à la CADLD. Cette somme sera prise de la façon suivante : le résiduel de la somme de 5 000\$ allouée à la CADLD dans le cadre du projet de développement agro-alimentaire soit 2 279\$ et de la somme de 3 721\$ en provenance du budget de développement économique de la Municipalité.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2010-10-209

INAUGURATION DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL : BUDGET

CONSIDÉRANT QUE le parc intergénérationnel est maintenant accessible à tous ;

CONSIDÉRANT QUE la dotation de ce parc est le fruit d'un partenariat entre la Fabrique Notre-Dame-de-La-Doré, le comité de Services et qualité de vie de La Doré, Hydro-Québec et de la Municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT QU'il importe de souligner l'ouverture de ce parc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un budget de 500\$ pour la cérémonie d'inauguration du parc intergénérationnel et que le directeur général structure et organise l'évènement.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2010-10-210

FINALISATION DE LA MISE À NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la modernisation des séances du conseil municipal qui s'effectue par support informatique ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre à l'administration et aux membres du conseil municipal d'échanger des fichiers, la Municipalité a du apporter une mise à jour des logiciels sur les ordinateurs de l'administration ;

CONSIDÉRANT l'obsolescence des ordinateurs de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat de deux (2) ordinateurs fixes et d'un ordinateur portable pour la somme totale de 2 093.83\$, taxes incluses. Cette somme sera prise à même les fonds de roulement et remboursée à raison de 697.94\$ par année pour une période de 3 ans.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2010-10-211

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT le rapport de l'archiviste déposé le 21 septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la destruction de 7 boîtes de documents de la Municipalité. Le tout selon les recommandations de madame Manon Leclerc, archiviste et du règlement sur les archives municipales.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2010-10-212

MODIFICATION CONTRAT D'ENTRETIEN HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'efficacité des responsables de l'entretien des bureaux de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire d'effectuer le lavage des murs lors du grand ménage du printemps ;

CONSIDÉRANT l'économie réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE les heures réalisées à chacune des semaines pour l'entretien régulier demande plus de temps de la part des responsables ;

CONSIDÉRANT la satisfaction exprimée pour le travail effectué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une (1) heure de plus par semaine à l'entretien de l'hôtel de ville, retranche certaines activités prévue au grand ménage et autorise le maire et le directeur général à signer un contrat modifié en ce sens.

POINT 8.6
VENTE DE TERRAIN LOT 1B-5, RANG 6 DUFFERIN

Point retiré.

POINT 8.7
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION DE DEMANDE

Point retiré.

POINT 8.8
RÉSOLUTION 2010-10-213
CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SAGUENAY-
LAC-ST-JEAN : PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le congrès annuel de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean prévu pour le 29 octobre 2010 à St-Félicien ;

CONSIDÉRANT le projet de Forêt habitée de La Doré ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie forestière pour notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès porte sur la forêt, le bois et l'identité communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation du directeur général et du conseiller Pierre-Paul Lalancette au congrès de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean le 29 octobre 2010 à St-Félicien pour une somme de 70\$ chacun.

POINT 10.1.1
RÉSOLUTION 2010-10-214
POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD DE LA ROUTE
R-211, DE L'AVENUE DES JARDINS ET DU RANG ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'achalandage sur ces tronçons dépasse toutes les prévisions, même les plus optimistes, et ce, sur des infrastructures opérées par la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT l'impact qu'inflige ce niveau de trafic aux infrastructures de voirie locales;

CONSIDÉRANT QUE ces niveaux d'utilisation ont accéléré la détérioration du réseau municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces voies terrestres n'ont pas été conçues pour le transport lourd, pas plus que pour le degré de sollicitation annuelle auquel elles sont soumises par le types de véhicules, de ressources et des chargements transportés;

CONSIDÉRANT QUE ces rues et chemins locaux ont ainsi été intégrées au réseau routier national supérieur et qu'ils en sont ainsi devenus leur prolongement;

CONSIDÉRANT QUE cette intégration au réseau supérieur oblige que la Municipalité de La Doré prenne à sa charge la presque totalité de son entretien et du maintien de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ces portions de rues et de chemins municipaux sont en fait une route forestière principale (MRNF) et une route collectrice (MTQ) qui relie les routes 167 et 169 et assurent les liaisons entre deux MRC, Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy et la sous-région du Lac St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE ces voies sont reconnues officiellement comme routes ayant une double vocation et fortement sollicitées par le ministère des Transports du Québec et les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les mesures liées à ces statuts sont nettement insuffisantes en regard des obligations et des coûts qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré déclare ce lien routier supra-local et mandate le maire et le directeur général afin qu'ils rencontrent le ministère des Transports du Québec afin d'obtenir, de ce ministère, l'aide technique relative aux travaux à réaliser sur le lien routier La Doré/Normandin et qu'ils revendiquent la participation financière de ce ministère à l'exécution des travaux prescrits et la prise en charge de ce tronçon.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2010-10-215

POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD DU PONT LA DORÉ/NORMANDIN

CONSIDÉRANT QUE ce pont est une infrastructure dont les investissements sont stratégiques et profitables pour tous les partenaires et acteurs du Lac St-Jean et des régions qui lui sont contiguës;

CONSIDÉRANT QUE ces partenaires se sont concertés lors de la mise en œuvre de ces stratégies industrielles afin de mettre en place un pont sur l'Ashuapmushuan en 1993;

CONSIDÉRANT QUE ces partenaires y ont tous trouvé les retombées escomptées au cours des 17 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport s'est réapproprié cette infrastructure sans compensation des investissements réalisés, et ce, en vertu d'un décret à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette appropriation, la Municipalité de La Doré et de la ville de Normandin demeurent les seuls responsables de son entretien et du maintien adéquat de cette infrastructure nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré déclare cette infrastructure supra locale et qu'en plus des responsabilités dévolues par le protocole de restitution des ponts, que soit également assumée la responsabilité de l'entretien de ce pont au ministère des Transports du Québec.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2010-10-216

CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) proposition de services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le contrat d'entretien des chemins d'hiver à l'entreprise

Pièces d'autos Christian Allard enr. pour une somme totale de 383 775\$ (section A) et 90 300\$ (section B), taxes incluses, pour les trois prochaines saisons hivernales et les deux saisons d'option. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat.

POINT 10.3

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES BORNES FONTAINE

Point retiré.

POINT 10.4

RÉSOLUTION 2010-10-217

RÉFECTION RUE DU PARC : PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT QU'un an après la fin des travaux et suite au constat qu'aucune anomalie n'a été constatée ;

CONSIDÉRANT l'avis du surveillant de chantier, la firme Dessau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement final du contrat de réfection de la rue du Parc pour la somme de 11 274.22\$.

POINT 10.5

PROPOSITION TRANSPORTS DUFOUR ET FILS EN REGARD DU TRAFIC LOURD DANS LES RUES RÉSIDENTIELLES

Point retiré.

POINT 11.1

RÉSEAU ENVIRONNEMENT : 28^{ième} JOURNÉE DE CONFÉRENCE RÉGIONALE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Point retiré.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2010-10-218

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ DE SERVICES ET QUALITÉ DE VIE DE LA DORÉ

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré transmette une motion de félicitations au comité de Services et qualité de vie de La Doré afin de souligner l'obtention d'une mention Migr'Action en regard des mesures incitatives financières pour les nouveaux arrivants et les jeunes désirant acquérir une propriété à La Doré ainsi que pour le comité d'accueil des nouveaux arrivants.

POINT 13.1.1 & 13.1.2

RÉSOLUTION 2010-10-219

REQUÊTE POUR LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES FORMELS DE CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE GÉNÉRALE DE PRINCIPE POUR L'APPROCHE COMMUNE/CONCEPT DE PARC ILNU ET AUTRES INITIATIVES SUR LES TERRITOIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est reconnue pour défendre âprement les intérêts liés à l'aménagement de son territoire d'appartenance ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives ont été prises pour assurer à la population locale des retombés socioéconomiques découlant de l'aménagement territorial ;

CONSIDÉRANT QUE l'exemple du projet de «Forêt habitée de La Doré» illustre bien la volonté de la Municipalité et de ses citoyens de s'impliquer dans le développement socioéconomique territorial ;

CONSIDÉRANT QUE cette implication a été reconnue par nos paires puisque la MRC du Domaine-du-Roy a fait sienne le projet de forêt habitée à titre de forêt de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures et initiatives doréennes ont une influence concrète sur l'aménagement d'autres collectivités et du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, le territoire d'appartenance de la Municipalité de La Doré est soumis à des pressions exogènes;

CONSIDÉRANT la révision du plan d'aménagement du territoire et la planification de son développement par la MRC Domaine-du-Roy, amorcée en 2002 et toujours en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité (sur ± 26 kilomètres) est ceinturée à l'Est par la rivière patrimoniale Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT QU' une partie de son bassin versant est projetée pour devenir, sur ±185 km², une réserve aquatique ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire municipal de La Doré est contiguë au Sud avec le Zoo Sauvage de St-Félicien, à l'Ouest, avec les secteurs #2 & #3 du TNO Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de conservation de la biodiversité boréale propose une expansion de l'usage « Conservation » sur des superficies, lesquelles sont sous la juridiction et la compétence de la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la ligne de trappe #74 est également sous compétence de la Municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de forêt-école Nacouti empiète sur des espaces qui sont localisés sur le territoire de la Municipalité et que d'autres usages y sont déjà pratiqués et envisagés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a présenté un mémoire lors des audiences du BAPE en regard de la réserve aquatique projetée sur l'Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT QUE la réserve faunique Ashuapmushuan, dont une partie est localisée dans le territoire de la Municipalité, est planifié pour devenir un aire d'aménagement et de développement Innu sous gestion du Conseil de Bande de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE certaines portions de ces espaces ont des usages réglementés en vertu des compétences de la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT les usages implantés en agriculture, en foresterie durable, en villégiature, en récréo tourisme et les usages de protection et de conservation déjà en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la perspective de voir se réaliser ces projets, laisse peu d'espace à la Municipalité afin d'influencer le développement de ces territoires

d'appartenances sur lesquels ses citoyens ont toujours exercé une ascendance certaine en matière de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE non seulement la Municipalité de La Doré perd sa capacité d'influencer le développement mais, en plus, elle sera contrainte et limitée dans le développement de son propre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'elle devra probablement renoncer à des activités porteuses de son avenir;

CONSIDÉRANT QUE des planifications locales seront considérées en opposition aux activités préconisées par des promoteurs sur ces territoires adjacents. À titre d'exemple mentionnons les activités agricoles et le développement du parc industriel versus l'expansion des activités touristiques du Zoo Sauvage. Ajoutons à ces dernières la production énergétique (à fleur d'eau) sur la rivière Ashuapmushuan et la piste cyclable formant la boucle avec Normandin et St-Félicien ;

CONSIDÉRANT QUE ces limites potentielles à notre développement initient des contraintes supplémentaires pouvant découler de la mise en œuvre de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations ne semblent pas être partagées par nos paires;

CONSIDÉRANT QUE peu de municipalité du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy subisse cet étai exercé sur les 280 km² que constituent le territoire municipalisé de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE lors du projet d'harnachement de la rivière Ashuapmushuan, Hydro-Québec avait établi ses bureaux dans l'ancien Collège à La Doré;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devait apporter des dividendes très intéressantes pour la MRC Domaine-du-Roy ainsi que pour notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'avec la fin du projet énergétique sur l'Ashuapmushuan, Hydro-Québec a fermé ses bureaux à La Doré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû déboursier près de 60 000\$ pour démolir cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la mise au rancard de ce projet a entraîné la disparition de ces promesses de prospérité pour La Doré;

CONSIDÉRANT QUE La Doré a perdu énormément avec ce désistement en faveur d'autres partenaires qui eux ont bénéficié de l'harnachement de la Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'harnachement a été remplacé par un projet de parc Ilnus et/ou d'un projet de réserve aquatique qui, s'ils voient le jour, augmenteront les superficies d'aires protégées ou de conservation et considérant qu'elles réduiront les espaces sur lesquelles la Municipalité mise au plan de sa diversification faute de retombées devant découler de tout projet hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est la seule de la MRC Domaine-du-Roy dont l'intégrité territoriale et le potentiel de développement peuvent être hypothéqués par les projets proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré

- demande que la MRC Domaine-du-Roy accorde de l'importance à nos inquiétudes.

- Demande que la MRC Domaine-du-Roy accorde un siège, avec droit de véto, à notre Municipalité aux tables de discussions lors des rencontres avec les partenaires ayant un projet sur un territoire d'appartenance de la Municipalité.
- Demande à ce que la Municipalité de La Doré soit directement impliquée dans les discussions impliquant la MRC Domaine-du-Roy et qui touchent son territoire et ses compétences.
- Demande que le service d'aménagement du territoire de la MRC Domaine-du-Roy rencontre les responsables administratifs de la Municipalité de La Doré afin d'intégrer les contraintes au développement qui découleront de la mise en œuvre de ces projets, et ce, dès le début du processus et que ces données soient prises en compte lors de l'analyse et lors de la rédaction des avis au conseil de la MRC Domaine-du-Roy.
- Le conseil municipal requière que soit mis en place des processus afin d'assurer que la direction du service d'aménagement et les membres du conseil de la MRC Domaine-du-Roy prennent en compte les préoccupations de la Municipalité de La Doré, et ce, relativement aux contraintes de développement que subira cette dernière et qui découleront de la mise en œuvre de ces projets.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2010-10-220

DEMANDE D'APPUI DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FORESTIÈRE DE LA RIVIÈRE-AUX-SAUMONS : MANDAT DE RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA TRAPPE SUR LE TERRITOIRE DE LA FORÊT HABITÉE DE LA DORÉ

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière-aux-Saumons datée du 28 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des ressources fauniques de la Forêt habitée de La Doré englobe le territoire municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des ressources fauniques de la Forêt habitée de La Doré travaille à l'intégration des valeurs des usagers du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plan de gestion des ressources fauniques de la Forêt habitée de La Doré s'intègre au développement et à la mise en place d'un projet de forêt de proximité selon la Loi 57 sur l'occupation du territoire forestier ;

CONSIDÉRANT QUE plan de gestion des ressources fauniques de la Forêt habitée de La Doré contribue au processus de gestion intégrée des ressources et de la prise de décision par consensus des usagers du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plan de gestion des ressources fauniques de la Forêt habitée de La Doré a pour objectif d'augmenter les potentiels de chasse, de pêche et de trappe sur le territoire afin d'optimiser les retombées économiques, sociales et écologiques reliées aux ressources fauniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie le plan de gestion des ressources fauniques de la Forêt habitée de La Doré présenté par la Coopérative de Solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons.

POINT 14.1

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF

Point retiré.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2010-10-221

LES LOUPS AU VOLANT : PROLONGEMENT DE LA PISTE D'ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QU'à Barraute lors de la compétition de cet été, la Sûreté du Québec a dû arrêter les activités en raison d'un accident entre compétiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE cet accident aurait pu être évitée si la piste d'accélération aurait été plus longue ;

CONSIDÉRANT QUE les compétiteurs atteignent des vitesses de plus de 140 km/heure ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la piste d'accélération des Loups au Volant est trop courte afin d'assurer une sécurité maximale aux compétiteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Les Loups au Volant à utiliser le terrain situé sur le lot P7-B et P7-A, rang 6, Dufferin afin qu'ils puissent allonger la piste d'accélération actuelle de 200 mètres. Il leur est également permis de réaliser un chemin dans le champ adjacent afin de permettre aux véhicules de rejoindre le chemin déjà existant et de profiter de cette intervention pour réaliser le lien entre la piste Ellen Rochefort, la piste d'accélération et le sentier pédestre vers le rang 7.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2010-10-222

DÉVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER ET AGRO-ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT la dimension de la zone agricole sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la faiblesse des indicateurs de fertilité;

CONSIDÉRANT l'approche de gestion intégrée des ressources;

CONSIDÉRANT les écosystèmes en présences;

CONSIDÉRANT QUE plus de 50% de la zone agricole fut autorisée pour du reboisement en 1973 par la MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE ces zones avaient été autorisées pour la pratique de l'agriculture de subsistance et la colonisation depuis 1873;

CONSIDÉRANT le plan de développement de l'agriculture adopté en octobre 2010 par la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT les propositions de la Municipalité dans les secteurs agro-alimentaire, forestier, industriel, éco touristique, récréatif, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré élabore un mémoire concernant l'occupation dynamique de son territoire qui, en plus de la zone agricole, établira une vision cohérente et unifiée de son territoire.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Madame Thérèse Rochefort :

Est-ce que les éléments du parc intergénérationnel seront ramassés pour l'hiver ?

Monsieur Jacques Asselin :

Bien sûr. Ils seront ramassés après l'inauguration officielle.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2010-10-223

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h35, il est proposé par Marjolaine Simard de lever la présente séance régulière.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron,
M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général